

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra le 19 mars 2019.



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VASSAN

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 15 janvier à 19 h,
au centre communautaire de St-Edmond*

Présences :

M. Léandre Gervais, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
Mme Nicole Binet, conseillère de quartier
Mme Nicole Guilbert, conseillère de quartier
M. Yvon Richard, conseiller de quartier
M. Gaéтан Gignac, conseiller de quartier
Mme Marie-Ève Gervais, secrétaire du conseil de quartier et commis aux communications

Absences :

Mme Josianne Gilbert, conseillère de quartier
M. Daniel St-Arnaud, conseiller de quartier

Assistance : 1

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 05. Il ajoute que la policière marraine du quartier viendra faire une courte présentation.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 janvier 2019

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Lecture faite, il est proposé par M. Gaéтан Gignac appuyé de Mme Nicole Binet de l'adopter tout en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-01-01

3- Lecture, suivi et adoption du compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2018

Une lecture silencieuse du procès-verbal est effectuée. Il est ensuite proposé par Mme Nicole Binet, appuyée de Mme Nicole Guilbert, d'adopter le compte rendu de la dernière rencontre avec les corrections suivantes :

- Point 6, no. b du procès-verbal du 14 juin : Enlever l'information complète concernant Dessau (après vérification, cette correction a déjà été effectuée et mis à jour sur le site Web).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-01-02

Suivis :

- *Élargissement de l'entrée du chemin St-Edmond sur la route 111* : Il s'agit d'une demande récurrente. Une rencontre a eu lieu il y a quelques semaines entre la Ville et le ministère pour clarifier plusieurs points. Les conseillers de quartier demandent à ce qu'une résolution pour la correction de l'entrée soit envoyée de nouveau au ministère;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-01-03

- *Coupe de bois illégale* : Une plainte a été déposée auprès de la Sûreté du Québec et une déposition a été faite. À la suite de cette plainte, deux options sont disponibles : soit l'entrepreneur en défaut devra payer la facture de son délit ou un procès aura lieu.

Par ailleurs, plusieurs arbres tombés à cause des mauvaises conditions météorologiques n'ont pas été récupérés ou remplacés. Une demande sera déposée à la MRC en ce sens. Le président ajoute également qu'il est possible d'en informer la Ville lorsqu'un arbre s'avère dangereux et les actions nécessaires seront appliquées. Les citoyens désirent avoir l'information pour l'acquisition d'un permis pour la récupération du bois de chablis. Le président fera les vérifications nécessaires à ce sujet;

- *Clôture du jardin communautaire* : Aucune clôture de bois, ne sera autorisée. Une haie de cèdres est plutôt privilégiée. M. Yvon Richard fera des vérifications auprès de M. Ian Bélanger à ce sujet.

4- Budget 2019

Le président donne un aperçu global du nouveau budget et distribue un document décrivant les différents éléments se retrouvant dans le compte de taxes.

Il souligne également le dépôt du nouveau rôle d'évaluation de 2019-2020-2021. En ce qui concerne Vassan, l'augmentation équivaut à environ 2,3 %.

Le président décrit les principaux rajustements dans le budget en ce qui concerne le quartier.

5- Plan triennal d'immobilisations

Voici ce qui est prévu pour Vassan et St-Edmond :

- *Étude pour le puits de Vassan* : Il s'agit d'une directive du gouvernement provincial pour identifier les sources d'alimentation en eau;
- *Entretien du terrain autour du pont Champagne* : La construction d'un belvédère accompagné d'un stationnement près du pont est prévue. Le président demande si une personne parmi les conseillers de quartier peut communiquer avec M. Ian Bélanger pour s'assurer que les préoccupations des utilisateurs soient respectées. M. Gaétan Gignac se propose pour le suivi du dossier;
- *Chemin de la plage* : La réfection du chemin est prévue pour 2020. Un entretien régulier sera effectué tout au long de l'été 2019;
- *Parc Arc-en-Ciel* : Le changement des modules de jeux est envisagé. Mme Nicole Guilbert fera des vérifications à ce sujet auprès du Service sports et plein air.

6- Subventions et commandites

À la suite du dépôt du nouveau budget, la bonification du montant de 3 000 \$ n'a pas été acceptée. Il sera divisé à parts égales entre Vassan et St-Edmond. La distribution des montants va comme suit : 1 000 \$ pour le festival Harricana (Vassan), 500 \$ pour la Fête des Voisins à St-Edmond et 500 \$ pour la partie de sucre à Vassan. Le 1 000 \$ supplémentaire est conservé pour de nouvelles activités qui s'ajouteront au courant de l'année;

7- Varia

- *Sujets pour le ministère des Transports* : Le conseil de quartier dresse une liste des sujets qu'ils désirent voir priorisés lors des prochaines discussions. Il s'agit de l'agrandissement de l'entrée du chemin St-Edmond sur la route 111, la problématique d'écoulement des eaux via les ponceaux #22 et #23 de la route 111 et le rafraîchissement de la peinture du Pont Champagne;

- *Nid-de-Poule* : Un énorme trou s'est formé à l'intersection de la route Curé-Brien et du chemin St-Edmond. Il y aura des vérifications de la part des Travaux publics dès la période de dégel terminée;
- *Élections au conseil de quartier* : Un poste est à renouveler et un autre est vacant suite à la démission de Mme Josianne Gilbert. Ces postes seront pourvus lors du prochain conseil de quartier;
- *Programme de subventions en milieu rural* : La décision à savoir si le programme sera reconduit sera connue sous peu. Concernant le quartier, les projets pour lesquels une demande sera déposée seront discutés lors du prochain conseil de quartier. Les conseillers soulignent une fois de plus la lourdeur administrative reliée au fonctionnement des demandes de subventions, qui freine plusieurs groupes de personnes bénévoles pour le développement de nouveaux projets;
- *Jardin communautaire à Vassan* : Le sujet de la clôture a été discuté dans les suivis. De plus, un citoyen donnera généreusement une serre qui sera installée dans le jardin. Cependant, l'inspecteur au dossier n'a pas encore fourni les exigences pour l'installation de celle-ci. M. Yvon Richard communiquera de nouveau avec M. Réjean Laliberté;
- *Descente illégale, Lac Malartic* : Plusieurs personnes s'y rendent pour laver leurs voitures ou véhicules tout-terrain. Le conseil de quartier demande à ce que cette descente soit condamnée. Le président fera des vérifications;

8- Affaires nouvelles et interventions du public

- *Vision Vassan* : L'assemblée générale annuelle aura lieu le 3 février à 14 h;
- *Souper soirée* : Le souper aura lieu à St-Edmond le 9 février à 17 h 30;
- *Partie de sucre* : La prochaine partie de sucre au Bistro de Vassan aura lieu le 2 mars;
- *Règlement de zonage* : Une demande de changement d'utilisation doit être envoyée au comité consultatif d'urbanisme en ce qui concerne la possession de poules. Le conseil de quartier souligne que les citoyens en milieux ruraux se sentent souvent brimés, malgré qu'ils ont l'espace nécessaire.

9- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le 19 mars à 19 h, au Bistro de Vassan.

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Nicole Binet de lever la séance à 21 h 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2019-01-03

MARIE-ÈVE GERVAIS
Secrétaire d'assemblée